

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 134-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.185

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Wenger (Spiez, PEV)
Schilt (Utzingen, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Graf (Interlaken, PS)
Stähli (Gasel, PBD)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 860/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Mieux utiliser le bois de chauffage afin de lutter contre le bostryche

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'appeler, par les canaux de communication dont il dispose, la population à utiliser du bois pour se chauffer ;
2. de faire connaître, au moyen d'une campagne d'information, les questions relatives à l'exploitation des forêts et à l'utilisation du bois de chauffage sous l'angle climatique et économique.

Développement :

Un climat plus chaud et plus sec expose davantage les résineux, notamment l'épicéa, au bostryche ou aux attaques fongiques. Les arbres touchés devant être abattus, l'offre de bois dépasse aujourd'hui très nettement la demande dans bien des régions. Comme il faut s'attendre à ce que la forêt subisse des dommages importants au cours des prochaines décennies, il sera possible d'alimenter durablement des chauffages au bois modernes et de produire ainsi facilement de l'énergie au lieu de laisser pourrir les arbres abattus en forêt. Pour maximiser les effets positifs tant pour le climat que pour la forêt, il faut appeler dès à présent les propriétaires de logements et les services responsables des chauffages à adopter la technologie nécessaire pour chauffer au bois dans le respect de l'environnement. A l'échelle locale, l'utilisation accrue de bois de chauffage indigène représente une création de valeur que pratiquement aucune autre source d'énergie ne pourrait atteindre ; elle contribue aussi à réduire notre dépendance énergétique par rapport aux pays étrangers et constitue dès lors un aspect important du changement de paradigme énergétique qui s'impose.

Motivation de l'urgence : Les étés 2018 et 2019, chauds et secs, ont fortement affaibli les arbres de nos forêts et favorisé la prolifération du bostryche. Du fait de la crise liée au coronavirus, le bois est plus difficile à écouler. Or, pour protéger les arbres sains, le bois malade doit être abattu et utilisé.

Réponse du Conseil-exécutif

En tant qu'agent énergétique indigène, le bois peut contribuer dans une large mesure à l'atteinte des objectifs des stratégies énergétiques cantonale et nationale. De plus, son utilisation favorise l'exploitation durable des forêts, ce qui permet de sauvegarder des emplois à l'échelle régionale et de garantir le maintien d'autres prestations d'intérêt public que peut offrir la forêt, notamment en matière de biodiversité, de protection ou de détente.

En remplaçant les combustibles fossiles par des énergies renouvelables et locales, les propriétaires de logements peuvent réduire considérablement leurs émissions de CO₂ et apporter ainsi une contribution importante à la protection du climat. Le recours au bois, ressource énergétique disponible sur notre territoire, favorise par ailleurs l'indépendance énergétique de notre pays. En tant que ressource régionale et renouvelable, le bois est une source d'énergie exceptionnelle du point de vue climatique, à condition qu'il provienne de forêts situées à proximité et qu'il soit utilisé judicieusement sur le plan énergétique.

Le programme « chauffez renouvelable » lancé par SuisseEnergie met en avant l'utilité du passage d'un système de chauffage alimenté par des énergies fossiles à un système utilisant des énergies indigènes et renouvelables. L'offre de « conseils incitatifs » professionnels destinés aux propriétaires immobiliers est soutenue dans le cadre du programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Le programme de SuisseEnergie bénéficie d'une large assise, comme en témoignent les diverses entités qui le soutiennent (l'Office fédéral de l'énergie, l'ensemble des cantons et de nombreuses interprofessions). Le Conseil-exécutif estime que cette démarche partenariale est judicieuse, d'autant plus que les défis à venir ne pourront être maîtrisés que grâce au savoir-faire des professionnels et à la mise en œuvre des mesures au sein des cantons et des communes.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différents points de la motion :

1. Le Conseil-exécutif est disposé à utiliser de manière appropriée les différents canaux dont il dispose pour informer la population des avantages de l'utilisation du bois de chauffage.
2. Le passage de systèmes de chauffage alimentés par des énergies fossiles à des systèmes utilisant des énergies renouvelables est soutenu financièrement dans le cadre du programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Le Conseil-exécutif est prêt à communiquer davantage autour des questions relatives à l'exploitation des forêts et de l'intérêt que revêt l'utilisation du bois de chauffage sous l'angle climatique et économique. Comme le demandent les motionnaires, le Conseil-exécutif est disposé à inciter SuisseEnergie à intégrer dans sa communication les questions liées à l'exploitation des forêts.

Destinataire
– Grand Conseil